



CONSEIL EXÉCUTIF - UNITÉ 61 ; District 31 de la FEÉSO RÉUNION - 61-122

Le jeudi 8 décembre 2016 à compter de **13h00**

En personne au bureau 2495 Autoroute 69 N., Val Caron ON

Par audioconférence composer : 1-888-853-9372

NIP : 228644

Procès Verbal

Présences : M Pierre Cote-Secrétaire Général exécutif provincial départ 14h35
Mme Kerry Houlahan, membre liaison exécutif Provincial départ 14h40
Mme Christine Goudreau, présidente et agente de griefs
Mme Joanne Bélanger, vice-président départ 15h25
Mme Suzelle Perreault, trésorière
Mme Rachelle Shewfelt, négociatrice en chef – éducateurs
Mme Lyse Lawson, négociatrice – personnel de bureau
Mme Vicky Arseneault, secrétaire
Mme Aurella Lepage, négociatrice-superviseur du midi

1. **Ouverture de la réunion / Bienvenue / Serment et Devise-Christine Goudreau**
2. **Quorum**
3. **Officier anti-harcèlement – Mme Joanne Bélanger**
4. **Comité d'ordre- M Pierre Côté**
5. **Adoption de l'ordre du jour CE-61-122**

« IL EST RÉSOLUE QUE l'ordre du jour soit adoptée tel que présentée. »

Proposé par :Mme Suzelle Perreault
Appuyé par : Mme Rachelle Schewfelt
Adopter : 2016/12/08

6. **Compte rendu du procès-verbal CE-61-120 et CE-61-121**

« IL EST RÉSOLUE QUE le procès-verbal CE 120 soit adoptée avec les modification à la numération du #7 et #12; le procès- verbal 121 soit adoptée avec la modification du #10. »

Proposé par : Rachelle Schewfelt
Appuyé par : Joanne Bélanger
Adopter : 2016/12/08

7. Huis Clos

«IL EST RÉSOLU que la réunion soit à huis clos. »

Proposé par : Mme Lyse Lawson
Appuyé par : Mme Rachelle Schewfelt
Adopté : 2016/12/08

«IL EST RÉSOLU que le huis clos soit terminé. »

Proposé par : Mme Rachelle Schewfelt
Appuyé par : Mme Lyse Lawson
Adopter : 2016/12/08

8. Actions de la dernière réunion

- Mise à jour de la présidente de tâches accomplit ou de tâche à terminer

9. Rapports

9.1 Agent de liaison avec l'exécutif provincial de la FEÉSO – M. Pierre Côté

- Mise à jour du régime d'assurance collective
- Il a eu de l'amélioration à faire avant de procéder avec les prochaines vagues
- Les discussions d'extension pour les ententes ont été retirées de la table

9.2 Adjoint exécutif de la FEÉSO – Mme Kerry Houlahan – aucun rapport

9.3 Présidente et agente de griefs – Mme Christine Goudreau\ Mme Kerry Houlahan- aucun rapport

9.4 Trésorière - Mme Suzelle Perreault

- Questionne la facturation de l'AGA- la facture demeure la celle du bureau provincial
- M. Pierre Côté suggère un comité de finance

«IL EST RÉSOLU qu'un comité de finance sois créer pour l'année 2017-2018. Ce comité consiste de la présidente Mme Christine Goudreau, la trésorière Mme Suzelle Perreault ainsi que Mme Joanne Bélanger vice-présidente. Un budget sera présenté à chaque CE. »

Proposé par : Mme Rachelle Schewfelt
Appuyé par : Mme Lyse Lawson
Adopté : 2016/12/08

9.5 Négociatrice en chef – Mme Rachelle Shewfelt- rien

10. Unité 61

10.1 Compte rendu de la tournée de zones- visiter les zones, c'est bien allé. Il reste à faire Sudbury.

10.2 Convention Collective- 3^{ième} ébauche signature au mois de janvier

10.3 **AGA**

9.4.1 Dates mois d'avril- 29 avril

9.4.2 Membres à être élu-Vice-présidente, négociatrice en chef, officiers de négociations

9.4.3 Emplacement de l'assemblée -Sudbury au Clarion ou Lexington

- On suggère de revoir le temps de déplacements permis pour les membres de l'extérieur

- il y a plus de membres qui demeurent à Sudbury et que les réunions soient à Sudbury. La date serait le 29 Avril 2017 de 11 h 00 à 16 h 00. Les nombres des membres à l'extérieur de la ville par régions, libérations et 2 soirs de chambre d'hôtel pour accommoder Hornepayne, Dubreuille et Wawa (Coût à être vérifié)

10.4 RAAP

«IL EST RÉSOLU que le nom du délégué soit tiré au hasard. »

Proposé par : Mme Lyse Lawson
Appuyé par : Mme Suzelle Perreault
Adopter : 2016/12/08

- Mme Rachelle Schewfelt sera le délégué

«IL EST RÉSOLU que le nom du substitue soit tiré au hasard. »

Proposé par : Mme Lyse Lawson
Appuyé par : Mme Suzelle Perreault
Adopter : 2016/12/08

- Mme Suzelle Perreault sera la substitue

«IL EST RÉSOLU que Mme Rachelle Schewfelt soit la 2^{ième} délégué et que Mme Suzelle Perreault soit la substitue pour la RAAP 2017. »

Proposé par : Mme Aurella Lepage
Appuyé par : Mme Joanne Bélanger
Adopter : 2016/12/08

11. Autres- minuté 3h25 à 3h40 - Invité

«IL EST RÉSOLU que la réunion soit en huis clos. »

Proposé par : Mme Suzelle Perreault
Appuyé par : Mme Lyse Lawson
Adopter : 2016/12/08

« IL EST RÉSOLU que le huis clos soit terminé. »

Proposé par : Mme Aurella Lepage
Appuyé par : Mme Suzelle Perreault
Adopter : 2016/12/08

12. HUIS CLOS

«IL EST RÉSOLU que la réunion soit en huis clos. »

Proposé par : Mme Lyse Lawson
Appuyé par : Mme Rachelle Schewfelt
Adopter : 2016/12/08

« IL EST RÉSOLU que le huis clos soit terminé. »

Proposé par : Mme Lyse Lawson
Appuyé par : Mme Rachelle Schewfelt
Adopter : 2016/12/08

13. Prochaine réunion le 16 janvier 11h00 à 15h00

14. Levée de la réunion 16h10

Serment : *Je m'engage solennellement à promouvoir et à faire avancer la cause de l'éducation. Je m'efforcerai d'atteindre et de maintenir le plus haut degré de compétence professionnelle et je maintiendrai toujours l'honneur, la dignité et les normes d'éthique de ma profession.*

J'engage ma loyauté et mon appui à la fédération des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario et je me conformerai aux statuts et règlements, aux politiques et aux pratiques établies pour la gouverne de ses membres.

Devise : *Ne pensons pas à nos intérêts individuels, mais plus tôt à nous entraider.*

OSSTF/FEÉSO - Politique de lutte contre le harcèlement

Déclaration sur la prévention du harcèlement

Un membre d'OSSTF/FEÉSO a droit à un milieu de travail et syndical exempt de harcèlement et d'intimidation.

Le harcèlement et la discrimination ne sont pas des plaisanteries. Ils ont des effets destructeurs sur le milieu de travail, la personne, le mieux-être et la solidarité syndicale. De telles actions ne sont pas uniquement destructrices, elles peuvent être illégales.

En tant que membres d'OSSTF/FEÉSO, notre but doit être de protéger les droits de la personne, de promouvoir le respect mutuel et d'encourager l'inclusion.

OSSTF/FEÉSO est déterminé à renforcer la solidarité des membres et, en plus de représenter leurs intérêts dans leur milieu de travail, il prend ses responsabilités au sérieux pour s'assurer que les membres sont traités avec respect et dignité à toutes les activités et réunions parrainées par OSSTF/FEÉSO.

Un membre qui pense être l'objet de harcèlement ou d'intimidation doit être capable de réagir et doit savoir que ses préoccupations seront abordées immédiatement conformément aux règlements et politiques d'OSSTF/FEÉSO et à la procédure relative aux plaintes et au règlement tel qu'approuvé par la RAAP.